DYMON

La source de Dymon

Bulletin municipal n°37 - Juin 2013

Intercommunalité

ARRETE N°PREF/DCPP/SRCL/2013/ 0204
portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale dénommé « Communauté de Communes du Villeneuvien »

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales modifiée et notamment son article 60-I,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2011/0471 du 28 décembre 2011 relatif au Schéma départemental de la coopération intercommunale de l'Yonne,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2012/0413 du 15 novembre 2012 portant projet de périmètre pour la création de la Communauté de Communes du Villeneuvien avec adjonction de la commune de Piffonds et son retrait de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne,

VU les délibérations favorables concordantes des communes d'Armeau, Etigny, Passy, Piffonds, Véron et Villeneuve S/Yonne,

VU les délibérations défavorables des communes de Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont et Rousson,

CONSIDERANT qu'en l'absence de délibération de la commune des Bordes dans le délai de trois mois à compter de la notification intervenue le 20 novembre 2012, l'avis du conseil municipal est réputé favorable,

CONSIDERANT que la majorité requise par l'article 60 de la loi de réforme des collectivités territoriales est atteinte,

SUR proposition du Sous-Préfet de Sens,

ARRETE

Article 1er : Il est créé, à compter du 1er janvier 2014, une Communauté de Communes entre les communes d'Armeau, Bussy le Repos, Chaumot, Dixmont, Etigny, Les Bordes, Passy, Piffonds, Rousson, Véron et Villeneuve S/Yonne.

La création de cette Communauté de communes emporte retrait de la commune de Piffonds de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, conformément aux dispositions spécifiques de l'article 60 – I de la loi de réforme des collectivités territoriales.

Article 2 : Ce nouvel E.P.C.I. à fiscalité propre prend la dénomination de « Communauté de Communes du Villeneuvien » et relève de la catégorie des Communautés de Communes. Son siège est fixé à Villeneuve sur Yonne.

Article 3 : Le comptable assignataire est le Trésorier de Villeneuve sur Yonne.

Article 4 : La Communauté de Communes est administrée par un conseil communautaire issu des conseils municipaux des communes membres.

Les règles de composition de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ont vocation à s'appliquer dès la création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. La répartition déterminée à cette occasion par les conseils municipaux à la majorité qualifiée servira ainsi de fondement à la répartition des sièges à l'issue des élections municipales de mars 2014.

Les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer, à compter de la date de publication du présent arrêté, sur la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) au 1er janvier 2014 en vertu de l'article 83 modifié de la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales.

A défaut de délibérations des conseils municipaux dans le délai de 3 mois, les modalités minimales de composition de l'organe délibérant, déterminées à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, seront arrêtées par le Préfet conformément aux dispositions de l'article 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire pourra former par délibération des commissions chargées d'étudier et préparer les dossiers relatifs aux compétences de la communauté.

Article 5 : Liste des syndicats auxquels appartiennent les communes membres :

Article 7 : Les communes membres disposent d'un délai de six mois, à compter de la création du nouvel EPCI, pour se mettre en conformité sur les compétences exercées par la Communauté de Communes, suivant la procédure définie aux articles L5211-17 et L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cas contraire, le nouvel EPCI exerce l'intégralité des compétences prévues par lesdites dispositions.

Article 8 : La Secrétaire Générale de la préfecture, le Sous-Préfet de Sens, le Directeur Départemental des Finances publiques de l'Yonne, le Directeur départemental des Territoires, le Président de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, les Maires des communes citées à l'article 2 sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Yonne.

Article 9 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 24 MAI 2013

Le Préfet,

Raymond LE DEUN

Fêtes et manifestations de juillet à octobre

Date	Evènement	Organisateur	Lieu
JUILLET			
13			
A partir de 19 h 30	Groupe Musicalmien Musique POP ROCK Restauration sur place	Comité des fêtes	
21 h 30	Retraite aux flambeaux	Commune	Terrain communal
Vers 23 h 00	Feu d'artifice		
14			
A partir de 12 h 30	Repas républicain	Commune	
A partir de 14 h 30	Jeux traditionnels		
	Baby gym	Elan Gymnique de Villeneuve sur Yonne et les Canaillous	Terrain communal
	Paint Ball	Les Caméléons de Rosoy	
28	Vide greniers	Commune	Rues du village
AOUT			
31	Match de football intergénérationnel	Les Canaillous	Terrain communal
SEPTEMBRE			
14 et 15	30è édition des Journées européennes du patrimoine	Thème 1913-2013, cent ans de protection	Eglise
OCTOBRE			
6	Salon d'automne	Commune	
A partir de 9 h 30	Repas	Comité des fêtes	
	Baptêmes en attelages de chiens de traîneaux	avec la participation du Club AMALTIK de Troyes	Prieuré de l'Enfourchure
	Forum des associations		
26			
A partir de 20 h 30	Soirée costumée dansante d'Halloween	Comité des fêtes	Salle des fêtes

Contrôle de l'assainissement individuel

Votre commune a délégué la compétence assainissement non collectif à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre. A ce titre, cette dernière est tenue d'organiser le contrôle de l'ensemble des dispositifs d'assainissement rendu obligatoire initialement par la loi sur l'eau.

Ce contrôle consiste à :
- identifier, localiser et caractériser les dispositifs de l'installation
- repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels ;
- constater que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

La réalisation du contrôle est précédée de l'envoi d'un avis de visite qui doit être adressé au propriétaire de l'immeuble.
Elle donne lieu à la rédaction d'un rapport de visite. Conformément au souhait du SPANC, ce rapport est accompagné d'un plan de localisation de l'installation existante et d'un plan de projet si des travaux s'avèrent nécessaires.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif fait partie des pièces obligatoires à annexer aux contrats de vente des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées, au même titre que les diagnostics concernant le plomb, l'amiante, etc...

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le site interministériel :
http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/

Entreprise Malaysienne
de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand Tél.: 03 86 97 25 90
Siret 418 115 515 00011

Boucherie - Charcuterie
Crèmerie
Valérie
& Fabrice
MASSARI
ARTISAN
BOUCHER
4, rue de l'Abreuvoir - 89190 LES SIEGES
Tél. 03 86 96 85 18

SIEPA

RESEAU D'EAU POTABLE

Les normes, toujours plus contraignantes pour la distribution d'une eau potable de qualité, obligent à des travaux réguliers.

Nous avions mis en place, fin 2010, une étude pour le schéma directeur pour l'eau potable afin de connaître au mieux l'état du réseau ainsi que son devenir.

Les conclusions, à ce jour, mettent en exergue la nécessité d'effectuer des travaux importants dès que possible :

- **La pose de compteurs de sectorisation** pour un montant d'environ 52 500 €.

Ces compteurs sont indispensables pour déterminer les zones les plus fragiles du réseau. La perte en eau est chaque année très importante, probablement due à des fuites non détectables, et seul, l'examen de ces compteurs de sectorisation permettra de localiser les zones de fuites.

- **Un analyseur de turbidité** pour un montant d'environ 15 000 €.

Lors de fortes précipitations, une turbidité se produit au niveau du puits et rend l'eau trouble. L'appareil permettra à l'agent de connaître rapidement la modification et adapter le traitement.

- **La pose d'appareil de chloration intermédiaire** pour un montant d'environ 60 000 €.

La chloration se fait au niveau de la station de pompage et se dilue dans le réseau, pas toujours de façon régulière. Des appareils intermédiaires, aux différents châteaux d'eau, rendront cette opération plus homogène.

- **L'étanchéïfication du château d'eau de Bourbuisson** pour un montant d'environ 15 000 €.

Des fuites ont été constatées sur les parois de l'édifice ; ces réparations sont indispensables.

- **Remplacement des derniers tronçons en plomb** pour un montant d'environ 112 500 €.

Bien que notre réseau n'a que très peu de plomb, il est obligatoire de tout supprimer pour être aux normes.

Ensuite, une tranche « conditionnelle » serait programmée, car moins urgente :

- **La mise en place du traitement de la turbidité** pour un montant d'environ 131 000 €.

Traitement automatisé en cas de turbidité.

- **Remplacement de la canalisation entre le puits de Saint Ange et le réservoir de Bourbuisson** pour un montant d'environ 553 600 €.

Ces travaux sont subventionnables (en partie) par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. Toutefois compte tenu des difficultés financières actuelles, les aides sont difficiles à obtenir.

Il nous est impossible de commencer les travaux avant l'obtention des accords, faute de quoi, nous ne pourrions pas en avoir les versements.

Les montants non subventionnés seront autofinancés, en partie par l'emprunt.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le schéma directeur d'assainissement, débuté fin 2010, a pour objectif :

- Résoudre les problèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées.
- Préserver les ressources souterraines en eau potable
- Protéger la qualité des eaux superficielles

Ces études sont faites en collaboration avec divers intervenants : Conseil Général, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Agence Régionale de Santé, La Direction Départementale du Territoire, Les Eaux de Paris, le bureau d'études SETUDE et les membres du SIEPA DIXMONT-LES BORDES.

Il ressort qu'actuellement les hameaux de Dixmont et Les Bordes resteront en assainissement individuel, avec certaines mises aux normes pour certaines habitations.
En ce qui concerne les deux bourgs, il est envisageable de mettre en place un service collectif, mais uniquement dans les centres bourgs, les extérieurs restant en individuels également.

Pour le moment aucune solution définitive ne peut être prise ; en effet, les travaux nécessaires sont très couteux, mais subventionnables par l'Agence de l'Eau. Notre dossier n'est pas prioritaire et bien entendu sans accord de l'Agence, il est impossible de prendre une décision.
Il sera nécessaire de recourir à l'emprunt si l'assainissement collectif est décidé.

AMPLITUDE AUTO - CONCESSION FORD

VIVEZ L'AUTOMOBILE AVEC NOUS !

NOUVEAU FORD B-MAX.

S'affranchir des contraintes.

Avec son ingénieux système de portes Easy Access*, le nouveau Ford B-MAX a déplacé le montant central dans les portes pour créer une accessibilité unique.

A partir de 13990 €**

AVENUE DE SÉNIGALLIA - 89100 SENS/MAILLOT

TEL : 03 86 83 88 88

WWW.AMPLITUDE-AUTO.COM

5 étoiles au test EuroNcap

Ford

Allons plus loin

ford.fr

GROUPE Amplitude

Bernard CORNU

Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons

mariage, anniversaire (enfants) inauguration...

42, rue Germain Bedeau

89510 VÉRON

bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89

03 86 88 81 30

Boucherie - Charcuterie Crèmerie

Valérie & Fabrice MASSARI

ARTISAN BOUCHER

4, rue de l'Abreuvoir - 89190 LES SIEGES

Tél. 03 86 96 85 18

FELIX SEBASTIEN

11 Route de Rousson

89500 VILLENEUVE/YONNE

T.&F.: 03 86 87 22 14

Mobile :.06 72 45 54 43

Peinture - Vitreries

Revêtement sol et mur

Isolation - Ravalement

Nettoyage de façade haute pression

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT

La passion de la terre

Le JOLI MONDE

S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS

FLEURISTERIE - JARDINERIE

PAYSAGISTE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE

Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

Brûlage des déchets verts à l'air libre

C'EST INTERDIT
POURQUOI ? POUR QUI ?

PARTICULIERS

DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

AGRICULTEURS VITICULTEURS

Le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets, mais aussi l'écobuage et le brûlage dirigé, par arrêté préfectoral. *(articles D615-47 ET D681-5 du code rural)*

LES DÉCHETS VERTS AGRICOLES ne sont pas concernés par cette interdiction.

ÉLU

SOLUTIONS DE SUBSTITUTION À PRIVILÉGIER :
- le compostage individuel
- le paillage avec broyat
- la collecte sélective en porte-à-porte ou en déchetterie
- la valorisation collective par compostage ou méthanisation

ENTREPRISES D'ESPACES VERTS ET PAYSAGISTES

ALTERNATIVES RÉGLEMENTAIRES :
- Broyage sur place
- apport en déchetterie
- valorisation directe

DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

SERVICES TECHNIQUES

DÉCHETS MUNICIPAUX CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages, déchets biodégradables de jardins et de parcs.

POURQUOI C'EST INTERDIT ?

Le brûlage génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Le brûlage est interdit toute l'année* : en zone urbaine, en zone péri-urbaine et en zone rurale lorsqu'existe un système de collecte et/ou une déchetterie.
** article 84 du réglement sanitaire départemental type*

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DE BOURGOGNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Compte rendu du conseil d'école du 15 mars 2013

Organisation des écoles à la rentrée 2013

Le SIVOS a décidé de conserver la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2013. Donc, les écoles passeront à la semaine de 4 jours et demi à partir de septembre 2014.

Besoins / investissements pour les écoles

* *Pour Dixmont* : Aucune demande.
* *Pour les Bordes* :

– Les enseignantes remercient la commune pour la mise à disposition de la bibliothèque. Elles remercient la famille GAMBIER et NICOLAÏ pour leurs dons de livres.
– Les enseignantes remercient de nouveau la commune pour l'achat de bancs qui devraient bientôt être placés dans la cour de récréation.

Fête des écoles 2013

La fête des écoles aura lieu le vendredi 28 juin 2013. Elle se déroulera de la même manière que les années précédentes : les élèves du regroupement proposeront un spectacle suivi de jeux (stands) puis d'un repas. L'organisation du repas n'est pas encore fixée. Les enseignants contacteront la nouvelle gérante du Bordésiot quand elle sera installée.

Photographies de classe

Cette année, le regroupement s'appuiera sur l'association Les Canaillous pour organiser les prises de photographies qui se feront en 2 temps :
– en temps scolaire pour les photographies de groupe, individuelles et de fratries (enfants scolarisés dans la même école)
– hors temps scolaire pour les photographies de fratries issues des 2 écoles.

Mme GAUTHEROT se charge de contacter le photo-club de Sens et un photographe professionnel qui pourrait travailler gracieusement. Elle a reçu une offre d'un professionnel qui proposerait un triptyque à 13 € (prix de vente aux familles)

Questions des représentants de parents d'élèves

– *Spectacle de Noël* : Des parents s'interrogent sur la sécurité après le spectacle qui s'est terminé plus tôt que prévu. Ils proposent 2 spectacles différents. Les enseignants rappellent que le taux d'encadrement était largement supérieur à la norme de l'Education Nationale. Les enseignants étaient présents à la sortie pour remettre les élèves à leurs parents.

Par ailleurs, ce spectacle permet à tous les enfants du regroupement (et notamment les fratries séparées dans les deux écoles) de se retrouver et partager un moment de convivialité.

– Des parents proposent que pour faire face aux craintes de certains élèves de CM2 vis-à-vis du collège, l'école pourrait organiser une rencontre entre les anciens élèves du regroupement actuellement en sixième et les CM2. Pour Mme Grandperrin, la proposition est intéressante mais difficile à mettre en place (horaires des élèves de collège correspondant à ceux des CM2). Mais une visite du collège est déjà mise en place.

M. Dewailly remercie la mairie de Dixmont pour sa réactivité sur le déplacement du miroir en coin d'une rue du village.

Mme Mollet Sabaï remercie les enseignants pour leur travail.

M. Botin félicite Mme Bertoux pour son investissement en tant que présidente du SIVOS.

Mme Grandperrin présente Mme Carlot, remplaçante de Mme Servan depuis la veille du conseil.

Les enseignants du regroupement Dixmont-les Bordes

Quoi de neuf pour la fin d'année à l'école élémentaire Les Bordes ?

Des dates importantes vont se succéder pour cette dernière période de l'année.
– D'abord le 22 mai dernier, nous sommes allés retrouver les élèves de Dixmont pour faire des marches et du sport avec les petits.
– La classe de CM2 va à la piscine tous les vendredis jusqu'au 21 juin.
– Le 30 mai, les élèves de CM1 vont rejoindre leurs camarades de Dixmont pour suivre une présentation sur la vie à l'époque médiévale.
– Le 3 juin, les élèves de CM2 iront visiter le collège de Villeneuve sur Yonne. Ils passeront la matinée dans les classes de 6ème puis mangeront à la cantine du collège.
– Le 6 juin, la classe de CM2 a été sélectionnée pour présenter son projet vidéo au festival de courts métrages scolaires d'Auxerre. Le titre du film est : La mythologie est dans la Lune. C'est l'histoire d'un petit garçon, Killian, qui rêve tout le temps en classe. Le film sera diffusé au cinéma d'Auxerre.
– Le 17 juin tous les élèves de l'école iront visiter le site archéologique d'Alésia. Ils pourront apprendre plein de choses sur l'histoire : l'Antiquité et Vercingétorix.
– Le 28 juin, les élèves du regroupement Dixmont-Les Bordes présenteront leur spectacle aux Bordes. Le sujet est un enfant qui se retrouve coincé dans un magasin de jouets. Il va découvrir les différents rayons de ce magasin. Ils vont vous émerveiller ! Ensuite il sera possible de se restaurer auprès du Petit Bordésiot.
– Enfin, nous irons faire notre grande marche de fin d'année. Pour les CM2, ce sera leur dernière marche. Après ce sera le fameux cross du collège. Les émotions seront présentes le dernier jour !

Article écrit par Bérénice, Clara, Lauryne et Pauline

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2013

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 : La présidente présente les chiffres de l'exercice 2012 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	168 941.65 €	179 501.27 €
Investissement	8 162.61 €	5 086.35 €
Résultat reporté fonctionnement		19 521.13 €
Résultat reporté investissement	4 166.35 €	
Reste à réaliser	0.00 €	
Totaux	181 270.61 €	204 108.75 €
Résultat		22 838.14 €

Annie CHICOUARD, en tant que vice présidente, demande aux membres du comité s'ils acceptent ces chiffres. Ce document est accepté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2012 : La présidente informe qu'elle est en possession du Compte de Gestion de l'exercice 2012 élaboré par le Receveur Municipal et qu'il présente les mêmes chiffres que le Compte Administratif. Ce document est accepté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Suite à l'acceptation du Compte Administratif et après avoir constaté les chiffres suivants :

- un excédent de fonctionnement de……. 30 080,75 €,
- un déficit d'investissement de…… 7 242,61 €,

La présidente propose une affectation des résultats à inscrire sur le budget primitif comme suit :

- 22 838,14 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- 7 242,61 € à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- 7 242,61 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL : La présidente demande aux membres du comité s'ils acceptent de verser l'indemnité au receveur municipal pour l'année 2013 et l'inscrire au budget primitif. Elle n'a pas de chiffres à ce jour, l'indemnité de 2012 s'élevait à environ 400 €. Cette délibération est acceptée à 6 voix pour et 2 voix contre.

BUDGET PRIMITIF 2013 : Anne-Marie BERTOUX propose les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	187 924.00 €	182 580.00 €
Investissement (avec RAR)	13 242.61 €	13 242.61 €
Résultat reporté fonctionnement		22 838.14 €
Totaux	201 166.61 €	218 660.75 €

Ce budget contient, entre autre :

- Une subvention de 1 400 € aux coopératives scolaires : 700 € à chaque école,
- L'achat d'un copieur pour l'école de Les Bordes pour 5 400 € : à ce sujet, deux devis ont été reçus, dont un de Yonne Copie, société avec laquelle les deux communes et le syndicat travaillent depuis de nombreuses années, mais dont le prix (pour le même type de matériel) s'élève à 5 400 € TTC, un autre d'OXO89, société très jeune et peu connue dont le montant s'élève à 3 900 € TTC. Marc BOTIN s'occupe d'étudier les deux devis et de négocier notamment avec Yonne Copie afin de voir s'ils peuvent baisser leur prix,
- L'achat du vidéoprojecteur payé en début d'année pour 299 €,
- 600 € à l'article 6067 « Achats fournitures scolaires – Direction » : Sandrine LEGRAND demande ce que les enseignants achètent sur cette article puisque le syndicat existe pour les fournitures dédiées aux élèves non pas pour les fournitures des professeurs. Anne-Marie BERTOUX ne connaît pas vraiment l'objet de ces achats mais leur demandera,
- 4000 € pour les éventuelles formations du personnel dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ainsi que la formation d'un employé communal à la FCO pour la conduite du car,
- Participations communales : le syndicat rencontre un problème avec la mairie de PARON qui refuse de payer le titre de participation du petit Timéo MORER (enfant de Magalie DUMONTET, institutrice à Dixmont) car la loi indique que les participations ne sont dues que pour les frais scolaires et non pas les frais périscolaires, elle ne souhaite donc payer que les frais scolaires pour environ 650 €. Cette dérogation avait été acceptée par erreur, et le problème risque de revenir pendant plusieurs années puisque le petit frère devrait rentrer en Petite Section en septembre prochain et que le syndicat ne peut le refuser (regroupement familial). Le mode de calcul des participations sera revu dans l'année.

Les membres du comité acceptent à l'unanimité les chiffres de ce budget.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- ***Transports scolaires*** : le Conseil Général de l'Yonne fera payer le transport à la rentrée prochaine 90 € par enfant du primaire. A ce sujet, Sandrine LEGRAND demande si le SIVOS prendrait une partie de cette somme à sa charge. Anne-Marie BERTOUX lui répond qu'elle n'a pas pensé à ce genre de dépense. Marc BOTIN intervient, quant à lui, pensant qu'il convient d'être prudent puisque la réforme sur les rythmes scolaires va engendrer beaucoup d'autres frais auxquels il faudra faire face. Il a d'ailleurs contacté une société de vente de cars puisque celui du syndicat vieillit et qu'un nouveau car pourrait peut-être assurer le transport du mercredi matin qui n'est pas pris en charge par le département.

PROJET PERIMETRE INTERCOMMUNALITE

Le Maire rappelle la délibération en date du 28 juin 2011 par laquelle le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité,

de confirmer leur souhait de conserver ETIGNY et VERON dans le périmètre de la CC du Villeneuvien,
de maintenir les communes d'ARMEAU, BUSSY LE REPOS, LES BORDES, CHAUMOT, DIXMONT, ETIGNY, PASSY, ROUSSON, VERON et VILLENEUVE SUR YONNE
de l'étendre à PIFFONDS, SAINT LOUP D'ORDON, SAINT JULIEN DU SAULT, SAINT MARTIN D'ORDON, VERLIN, et VILLEVALLIER pour une meilleure cohérence notamment pour tous les services déjà en commun entre le Villeneuvien et le Saltusien (la Poste, la gendarmerie le collège)
est également favorable à l'entrée des communes jouxtant ce périmètre.

Monsieur le Préfet de l'Yonne a pris un arrêté portant projet de périmètre pour la création de la Communauté de Communes du Villeneuvien en date du 15 novembre 2012. Ce projet vise à regrouper les communes suivantes à compter du 1er janvier 2014 : Armeau, Bussy le repos, Chaumot, Dixmont, Etigny, les Bordes, Piffonds, Rousson, Véron et Villeneuve sur Yonne. Les communes du Saltusien en sont exclues.

Le Maire propose au conseil municipal de maintenir le projet de périmètre défini par délibération en date du 28 juin 2011.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de refuser le périmètre proposé par le Préfet de l'Yonne en date du 15 novembre 2012
Propose de maintenir le projet de périmètre défini par délibération en date du 28 juin 2011.

RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire doit permettre de **mieux répartir** les heures de cours sur la semaine, **alléger la journée** de classe, programmer les **enseignements** à des moments où la faculté de concentration des enfants est la plus grande et **assurer un meilleur équilibre du temps** scolaire et périscolaire en favorisant des activités sportives, culturelles et artistiques.

Cette réforme prévoit une augmentation des heures de présence des élèves en classe (9 ½ journée par an).

Une réunion s'est tenue à Sens le 4 février 2013. Les collectivités ont obligation de garder les enfants jusqu'à 16 h 30 alors que la journée de cours devrait se terminer à 15 h 30. Le coût du personnel communal et du transport a été évoqué.

A partir de 15 h 30, un Temps d'Adaptation Pédagogique avec des encadrants, titulaires d'un BAFA pour une durée mini de 4 h par semaine, qui effectueront des activités pédagogiques.

Les communes ou SIVOS devront délibérer avant le 31 mars 2013 pour accepter ou refuser l'application de la réforme à compter de la rentrée scolaire 2013-2014.

Le conseil général de l'Yonne envisage de demander une participation aux parents d'élèves pour les transports scolaires.

Une aide de 50 € par élève et par an serait allouée, pour les communes ou SIVOS qui acceptent la mise en place de la réforme à compter de la rentrée 2013-2014. Pour les communes dites « pauvres », une Dotation de Solidarité Rurale de 40 € par élève et par an serait allouée en plus de l'aide. Le coût annuel par élève pourrait être de 150 €.

La compétence en matière scolaire a été confiée au SIVOS de DIXMONT-LES BORDES, le comité syndical devra donc délibérer avant cette date.

MODIFICATION DES STATUTS DU SM FOURRIERE DU SENONAIS

Le comité syndical s'est réuni le 3 décembre 2012 en assemblée plénière.

Mme LOPES, Présidente, a expliqué que suite au transfert du secrétariat sur le site de Nailly, il

conviendrait de modifier les statuts du syndicat élaborés en mars 1997 et visés par la Sous-Préfecture de Sens en date du 28 mars 1997.

L'article 3 sera désormais rédigé comme suit : Le siège social du syndicat sera domicilié au hameau « Les Chollets » 89100 NAILLY sur lequel est installé le site de la Fourrière du Sénonais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du syndicat.

AFFAIRES DIVERSES

Ponts communaux

M. Philippe DUMAREY a fait l'inventaire des ponts communaux empruntés par des engins motorisés. Les cinq traverses du pont situé « chemin du Ponceau » sont très endommagées.

Deux devis ont été demandés, l'un à la Migennoise de Maçonnerie dont le montant s'élève à 4 574.73 € HT et le second à la Malaysienne pour la somme de 4 100 € HT. Ce dernier est retenu. Les travaux seront effectués rapidement.

Travaux d'électricité Mairie-Ecole

Deux devis ont été reçus et seront étudiés pour retenir une entreprise.

Syndicat d'Electrification

Les travaux d'électrification, prévu au programme 2012 (Rue des Remparts, Rue de la Porte du Bois ainsi qu'à la salle des fêtes) a été effectué le 5 février 2013.

M. Henri CHICOUARD a demandé un devis pour l'installation de deux points lumineux dans la ruelle située entre la rue de la Mairie et la rue de l'Eglise.

Un courrier sera envoyé au syndicat pour l'estimation du coût de la pose d'un lampadaire au niveau du chemin du Misois ainsi que le changement des lampadaires dans la rue de la Mairie.

Ruelle entre la rue de la Mairie et la rue de l'Eglise

A l'extrémité de la ruelle (côté rue de l'Eglise), le panneau indique la Mairie. Des véhicules s'engagent et doivent effectuer une marche arrière du fait de l'étroitesse de la ruelle. Pour éviter qu'un véhicule ne soit bloqué, un panneau « circulation interdite » ou par un plot sera posé.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 :

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Annie CHICOUARD, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Marc BOTIN, Maire, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement
Dépenses 546 241.64 € Recettes 667913.88 €
Section d'investissement :
Dépenses 92 471.66 € Recettes 121 757.25 €
Reprises exercice N-1
Fonctionnement recettes 148 816.71 €
Investissement dépenses 37 384.53 €
Restes à réaliser
Dépenses 119 010 .07 € Recettes 26 474.95 €
Soit un total de :
Fonctionnement :
Dépenses 546 241.64 € Recettes 816 730.59 €
Investissement :
Dépenses 248 866.26 € Recettes 148 232.20 €
Résultats cumulés de + 169 854.89 €

Le conseil municipal constate la sincérité des reports, des recettes et des dépenses et adopte à l'unanimité le compte administratif 2012.

COMPTE DE GESTION 2012 :

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 janvier 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2012 :
Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 270 488.95 € et un déficit d'investissement de -8 098.94 €, compte tenu des restes à réaliser en dépenses 119 010.07 € et en recettes : 26 474.95 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Fonctionnement Chapitre 002 : 169 854.89 €
Investissement Chapitre 001 : 8 098.94 €
1068 : 100 634.06 €

TRAVAUX SALLE DES FETES :

RENOVATION DE LA CUISINE :
Le conseil municipal a décidé de procéder à la réfection de la cuisine de la salle des fêtes. Deux entreprises sont retenues :
La Malaysienne de Maçonnerie à Malay Le Grand pour un montant HT de……24 405.00 €
SARL Jean-Paul LAURENT à Paron pour un montant HT de…….. 11 998.70 €
Le conseil municipal accepte à l'unanimité que les travaux de réfection soient effectués par ces deux entreprises et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

EXTENSION ET ACCESSIBILITE :
Ces travaux comprennent la réfection des sanitaires, la rénovation du bâtiment, la mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et du parking.

Maîtrise d'œuvre :
Le conseil municipal décide de procéder à l'extension et à la rénovation de la salle des fêtes.
La maîtrise d'œuvre est confiée à M. GRANDJEAN, architecte, 26 rue du Général Duchesne 89100 SENS.
Le montant du projet est estimé à 191 360 € TTC dont les frais de mission.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'extension et la rénovation de la salle des fêtes et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Demandes de subventions :

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 :
Le conseil municipal a décidé de procéder à l'extension et à la rénovation de la salle des fêtes.
Le montant du projet est estimé à 191 360 € TTC soit 160 000 € HT.
Le conseil municipal accepte le plan de financement annexé à la présente délibération et sollicite les subventions suivantes au titre de la DETR :
Mise en accessibilité PMR 60 % de 34 000.00 € HT = 20 400.00 €
Bâtiment de services à la population 40 % de 80 000.00 € HT = 32 000.00 €
Et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Opération « Village de l'Yonne 2013 » :
Le conseil municipal a décidé de procéder à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes.
Le montant du projet est estimé à 30 000.00 € HT.
Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de l'Opération « Village de l'Yonne 2013 »
30 000.00 € x 30% = 9 000.00 € et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Amendes de police :
Le conseil municipal a décidé de procéder à l'agrandissement du parc de stationnement de la salle des fêtes.
Le montant du projet est estimé à 32 500 € HT dont 1 500.00 € HT pour l'aménagement de deux places pour PMR.
Le conseil municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

EMPRUNT :

Les travaux d'extension et de mise aux normes de l'accessibilité pour les PMR pourraient faire

l'objet d'un emprunt de 120 000 € (montant à définir).
Des propositions ont été reçues de deux établissements bancaires, d'autres sont à recevoir. Le conseil municipal étudiera les différentes estimations et prendra une décision ultérieurement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux pour 2013. Ils sont ainsi fixés comme suit : Taxe d'habitation 18.57 %, Foncier bâti 14.28 %, Foncier non bâti 45.48 %, CFE 20.72 %.

BUDGET PRIMITIF 2013 :

Marc BOTIN présente le budget primitif 2013. Le conseil municipal décide de le voter comme suit :
Fonctionnement : Dépenses : 809 024.89 € Recettes : 809 024.89 €
Investissement : Dépenses : 458 489.01 € Recettes 458 489.01 €
Le budget primitif 2013 dans lequel sont inclus tous les travaux et toutes les subventions décidés précédemment, est adopté à l'unanimité.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le conseil municipal a délibéré le 30 mars 2012 sur le projet du périmètre du SCoT.
La Communauté de Communes du Sénonais, par un courrier de février 2013, propose d'élargir ce périmètre en y incluant la Communauté de Communes du Jovinien. Ce projet de périmètre comprendrait alors les communes de l'arrondissement de Sens, les communes de la Communauté de Communes du Jovinien qui ne font pas partie de l'arrondissement et la commune de Villevallier qui est totalement enclavée entre les précédentes.
La Communauté de Communes du Jovinien a déjà exprimé son souhait d'être rattachée au SCoT du Nord de l'Yonne.
A terme, il n'existerait que trois SCoT dans le département : Scot de l'Avallonnais, de l'Auxerreois et du Sénonais.
Des informations complémentaires seront demandées en vue de délibérer.

REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON :

Le Maire **expose** que des concessions en état d'abandon ont été constatées dans la partie dite « ancien cimetière » rue des Remparts, **présente** le procès-verbal de reprise des concessions en état d'abandon établi en date du 28 janvier 2013 constatant l'état d'abandon de 67 concessions délivrées dans les allées n° 1 à n° 4 bis et visé par la Sous-préfecture de Sens le 5 février 2013, **demande** de se prononcer sur la reprise, par la commune, de ces 67 concessions dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon .
Considérant que ces situations décèlent une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leurs noms et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.
Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon situées dans les allées n° 1 à n° 4 bis dans l'ancien cimetière, le charge de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier

AFFAIRES DIVERSES :

Ecoulement des eaux pluviales :
Le Maire expose au conseil municipal que lors de fortes pluies, des propriétés privées implantées le long du chemin des Misois et des bâtiments de la ferme située rue de la Porte du Bois sont régulièrement inondés par des écoulements d'eaux pluviales.
Le Maire propose de consulter des bureaux d'études en vue de remédier à ces problèmes d'écoulements d'eaux de pluies.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à consulter des bureaux d'études et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DES ANNEES 1950

20 août 1950

Limitation à 30 Km à l'heure de la vitesse des autos dans le bourg

Le Maire informe le Conseil qu'il a soumis le 16 août courant à l'approbation de Mr le Sous Préfet de Dreux deux arrêtés concernant :

1°. la règlementation de la vitesse des autos dans la traversée du bourg qui sera limitée à 30 kilomètres à l'heure ;

(27 avril 1952)

Limitation de vitesse des véhicules dans la traversée du bourg

Le Maire rend compte au Conseil Municipal que par son arrêté du 16 août 1950 approuvé par Mr le Préfet le 7 sept. 50 il avait prescrit une vitesse uniforme de 30 km aux automobiles dans la traversée du bourg et 4 poteaux indicateurs furent posés.

A la suite des instructions parues dans le bulletin des Maires n° 2 du 25 février 1952, article 19, Mr le Préfet demande que cette limitation de vitesse ne soit pas inférieure à 50 km pour les voitures de tourisme - sauf exception établie en accord avec le service départemental des Ponts et Chaussées.

Mr le Maire demande que la vitesse de 30 km soit maintenue pour le bourg de Dizimont.

Par rapport de Mr l'Ingénieur T.P.E. de Villeneuve sur Yonne et avis de Mr l'Ingénieur en Chef d'Auxerre, il a été admis que la vitesse pour la traversée du bourg pourrait en raison des difficultés qu'elle offre, être établie à 40 km pour la voiture de tourisme et à 30 km pour les poids lourds, et que d'autre part les poteaux avertisseurs existants et placés à des distances des premières maisons variant de 50 à 100 m. seraient rapprochés de la localité. Par lettre en date du 15 avril 1952, le Maire a fait à Mr le Sous-Préfet la réponse ci après :

En retour dossier EB/JR-J 583 du 11 avril 1952

Bien que non partisan de la vitesse à 40 km dans la traversée des bourgs des agricoles, à circulation non intense où peuvent déboucher des chemins ruraux ou des portes de fermes d'où peuvent sortir brusquement bétail avec chien de garde, chevaux ou voitures attelées

de même étant d'avis que une vitesse de 70 km en cet endroit est largement suffisante pour éliminer en poussière nos habitations et population j'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis d'accord pour signer (sauf réserve sur le 3°) l'arrêté dressé par Mr Petit, Ingénieur T.P.E. limitant la vitesse à 20 km pour les poids lourds et à 40 km pour les voitures touristes et fixant les nouveaux emplacements des poteaux signalisateurs de vitesse des C.D. 15 et C.D. 122 plus rapprochés de l'agglomération.

Par contre, je demande les modifications suivantes en ce qui concerne le C.D. 20. :

1° — côté Joigny : le poteau serait placé à environ 70 m du chemin du cimetière. Les cortèges suivent cette route sur 200 m pour la traversée à un endroit dont la visibilité est bouchée par une maison.

2° côté Auxerre, le poteau serait placé approximativement à l'endroit actuel au lieu d'être placé à 150 m à l'intérieur de l'agglomération pour les raisons suivantes 1° sur ce parcours de 150 m il y a à protéger la jonction d'un chemin vicinal, 2° tournant à visibilité réduite, 3° déclivité prononcée sur tout ce parcours, 4° lavoir communal où circulent journellement les lavandes avec leurs brouettes, 5° immeuble communal siège durant l'été d'une colonie de vacances (Enfants des Ecoles Laïques de Labussière Nord). Je demande donc à Mr le Sous Préfet de bien vouloir ordonner la mise au point sur place de cet arrêté entre Mr l'Ingénieur Petit et moi-même.

DIXMONT (Yonne) — Grande Rue

ASSOCIATIONS DE DIXMONT

Association des Amis du patrimoine
(Pour la sauvegarde du Prieuré de l'Enfourchure (Visites, expositions, diverses manifestations culturelles)
Jean-Luc Dauphin 03 86 96 96 83

Association des Anciens Combattants
(Ouvert aux anciens combattants et sympathisants : Repas, commémorations, voyages, sorties à la journée)
Antoine Lopes 03 86 96 08 30

Association Culturelle et Sportive (loisirs manuels, gymnastique adultes)
Madeleine Gombault 03 86 96 00 55

Les Canaillous
(Organisation des évènements culturels, sportifs et pédagogiques)
Benoit GAMBIER http://www.les-canaillous.fr 09 64 39 81 76

Association Multisports et Loisirs Dixmont-Les Bordes
(découverte multisports pour enfants de 6 à 12 ans sur Dixmont et les Bordes)
Nelly LEMAITRE lemaitre.nelly@neuf.fr 03 86 96 06 27

Les Attelages de la Grande Vallée (rencontre des amis des chevaux)
Raymond Chastragnat 03 86 96 05 28

Avenir Judo Jujitsu 89 (pratique de judo et disciplines associées, enfants à partir de 4 ans et adultes)
Cédric Mussard) 06 61 23 20 23

La Grange Si Belle (Aromathérapie et stage de musique)
Franck PETIT – Régine d'ANGELO lagrangesibelle@wanadoo.fr 03 86 96 06 21

Les Petits Coquelicots (service à la personne, organisations festives, etc)
Sylviane LEGER 03 86 96 04 65

Syndicat d'Initiatives (rencontres, échanges et sorties ludiques à Dixmont et ses environs)
Georges Ribeill villagedixmont@yahoo.fr 03 86 96 05 37

UNRPA (**U**nion **N**ationale des **R**etraités et **P**ersonnes **A**gées)
(Rencontres et repas amicaux pour retraités et tout public)
Annie Chicouard 03 86 96 00 66

COMITE DES FETES DE DIXMONT (organisation de manifestations)
Jean-Pierre JARDIN comitedesfetesdedixmont@orange.fr 03 86 96 06 75

A VOS PETITES MAINS (création et loisirs manuels)
Stéphanie CLERC *avospetitesmainss@outlook.com* 06 30 89 17 60

CONTRE-VENTS SUR DIXMONT ET LES BORDES (pour la protection des habitants, des paysages et de l'environnement face aux projets éoliens)
Didier Sicart 06 82 87 38 75

Association en partenariat avec Dixmont

US Cerisiers Football (le football pour petits et grands)
Christophe CAILLIET 03 86 96 22 77

FERS TOUTES SECTIONS
FTS
www.fts89.fr
25, rue du Commerce
89500 Villeneuve-sur-Yonne
Tél : 03 86 83 00 33
ftsquincaillerie@orange.fr
QUINCAILLERIE

HORAIRES
Du mardi au vendredi
9h - 12h / 14h - 18h30
Samedi 9h - 12h / 15h - 18h
Dimanche matin (de avril à septembre)
9h - 12h

QUINCAILLERIE - OUTILLAGE - ELECTROPORTATIF
PEINTURE - MERCERIE - DROGUERIE...

NOUVEAUX PRODUITS
- Produits laboratoire LOGISSAN
  - Produits de traitement
  - Insecticides (OCCI)
  - Terreau horticole
  - Terre de bruyère
  - Engrais
- Nourriture animaux (Royal Canin, Pro Plan)
- Sel adoucisseur
- Charbon de bois
- Sachets de graines VILMORIN...

Séverine vous accueillera chaleureusement
et vous conseillera avec plaisir pour tous vos achats !

La soirée des anges

Le 9 février 2013, pour sa troisième édition, le comité des fêtes a organisé pour la soirée des amoureux, une spéciale « soirée des anges ».
La salle décorée sur ce thème a accueilli environ 80 convives. C'est dans la joie et la bonne humeur, que tous se sont retrouvés autour du repas préparé par Patrick, Nico, et Eddy, et servi par 4 diligents petits anges (Sandrine, Elise, Isabelle et Marie-Jo).
Jean-Pierre accompagné de Nico à la sono, ont fait danser tous nos anges jusqu'au bout de la nuit.

Poème

Ah ! qu'il est bon d'avoir notre âge !
Un peu plus de 70 ans
Et d'ê' parmi les invités
Et d'ê' parmi les invités
De not' municipalité
De not' municipalité

A Monsieur le Maire, ici présent
Nous disons nos remerciements,
Aux conseillers Sympathisants
Nous présentons nos compliments.

Encore une année écoulée,
Quelques amis nous ont quittés,
D'autres, aujourd'hui sont empêchés,
Ayons pour tous, une bonne pensée,

Au seuil de cette nouvelle année,
Avec calme et sérénité,
Souhaitons pour tous une bonne santé
Et dans un an, nous retrouver.

Remercions notre cuisinier
Et tous ceux qui ont contribué,
Avec tact et bonne volonté,
A bien recevoir leurs aînés.
Ah ! qu'il est beau notre Village
Ah ! qu'elle est belle notre région,
Efforçons-nous d'être assez sages,
Pour leur conserver cette image.
Lorsqu'en regagnant nos maisons,
Le cœur joyeux et plein d'entrain
Nous repenserons à notre chanson,
Tout en fredonnant ce refrain.

Ah ! qu'il est bon d'avoir notre âge !
Un peu plus de 70 ans
Et d'ê' parmi les invités
De not' municipalité
De not' municipalité

Guy DILLON

Défilé de Printemps

L'association Les Canaillous a fêté l'arrivée du printemps par un défilé costumé dans les rues de Dixmont le Mercredi 17 Avril 2013.

Le temps ensoleillé a permis à la quarantaine d'enfants de Dixmont et Les Bordes, accompagnés de leurs parents, de répondre présents pour cette 2ème édition.

La chasse aux œufs qui a suivi le défilé s'est déroulée sur le terrain communal. Les enfants ont ramassé près de 350 œufs en chocolat dispersés sur le terrain de football. Ils ont ensuite pu profiter du goûter pour reprendre des forces.

Nous remercions les participants ainsi que la municipalité pour les moyens humains et matériels mis à notre disposition.

Foulées des Canaillous

Les 1ères foulées des Canaillous se sont déroulées le samedi 1er Juin 2013 sous un ciel dégagé et un temps sec. Les 3 parcours ont été parcourus par 30 coureurs et marcheurs au total, certains d'entre-eux ayant effectué 2 parcours dans la journée, d'autres venant de loin, de Bonnard par exemple.

Nous remercions la municipalité de Dixmont d'avoir offert au premier arrivé de chaque parcours une coupe gravée pour l'occasion, un geste très apprécié des participants, ainsi que pour les moyens ayant facilité l'organisation de la journée.

La journée ayant été un succès, nous prévoyons d'organiser les 2èmes Foulées des Canaillous le 7 Juin 2014 (1er samedi de Juin chaque année), avec un dispositif principalement situé sur Dixmont, qui accueillera toutes les arrivées.

Prochaines activités

- Samedi 14 Juillet : Parcours de Baby Gym accessible aux enfants à partir de 3 ans en partenariat avec l'Elan Gymnique de Villeneuve sur Yonne.

- Dimanche 28 Juillet : Participation au vide grenier. Nous recherchons tous objets en bon état qui ne vous serviraient plus afin de les vendre au profit des écoles.

- Samedi 31 Août : Match de Foot inter villages et inter générationnel

L'association est ouverte à tous, vous souhaitez adhérer, ou simplement apporter votre aide, n'hésitez pas à nous contacter.

Renseignements : http://www.les-canaillous.fr
Pour nous contacter : contact@les-canaillous.fr ou au 06 52 91 14 64

Randonnée

C'est avec un beau soleil que se réunissaient, ce dimanche 14 avril 2013, les 250 participants à la randonnée du prieuré.

Cette année, le comité des fêtes et la municipalité ont réitéré leur partenariat à l'occasion de cette manifestation basée sur le thème médiéval.

Trois circuits étaient proposés aux VTT, cavaliers, attelages et marcheurs.

Les circuits les plus longs, 18 et 16 kms ont rassemblé la majorité des randonneurs, 180 marcheurs, une dizaine d'attelages, 40 cavaliers et 20 cyclistes.

Nous remercions nos courageux randonneurs qui ont traversé des étapes un peu difficiles, au vu de l'état de certains chemins.

Les manifestations du Syndicat d'initiative

Manifestations passées…

Dimanche 10 mars, s'est déroulée la descente du ru Saint-Ange, depuis la Ramée jusque dans les bois de l'Abbesse, via la fontaine Vernoue et les étangs de Saint-Ange. Un pique-nique très convivial s'est déroulé sur les berges. La discrète *scille à deux feuilles,* aux fleurs bleu turquoise, était en rendez-vous !

Dimanche 5 mai, on randonnait « sur les pas des maquisards », des Bordes jusqu'à Dixmont. Joël Drogland et Jean-Luc Prieur ont évoqué les maquis opérant dans ce secteur et la répression dont certains seront victimes. Dans le bois du Chalonge, le « campement » des maquisards avait été reconstitué.

et à venir :

- **Dimanche 30 juin**, à la salle des fêtes, journée « militante » sur le thème **La carte des fromages de France : diversité ou standardisation ?** Menacés d'extinction, fromages au lait cru, fromages fermiers et AOP vont-ils résister à la standardisation imposée du lait, à la montée des multinationales et de leurs « fromages de marque » ? Sait-on comprendre les étiquettes *fromages au lait cru*, *thermisé*, *pasteurisé* ou *microfiltré*…, ou distinguer entre un *Camembert*, un *Camembert fermier*, un *Camembert fabriqué en Normandie* et un *Camembert de Normandie* ?
- Rendez-vous à 10 h 30 à la salle des fêtes. Exposés variés sur l'histoire des fromages, du fromage fermier au fromage industriel, via les AOC-AOP.
- Vers 12 h 30, repas* avec **dégustation d'assiettes variées de fromages** (pâtes molles à croûte lavée ou fleurie, pâtes pressées cuites ou non, etc.), **accompagnés des salades, pains et vins appropriés**.
- L'après-midi, débats et projections de films, en présence de producteurs et marchands de fromages.

***Tarif : adhérent SID : 15 € ; non-adhérent : 18 €. Inscription préalable jusqu'au 27 juin souhaitée** auprès de G. Ribeill : 03 86 96 05 37 (répondeur) ; ribeillgeorges@orange.fr

---

- **Dimanche 28 juillet**, simultanément au **vide-grenier de Dixmont**, le SI organise une « **foire aux livres** » à la salle des fêtes et dans la cour attenante. **Livres anciens** mais aussi **cartes postales, vieux journaux, affiches et prospectus publicitaires, annuaires, cartes et gravures** sont bienvenus ! Le **régionalisme** (Sénonais, Gâtinais, Pays d'Othe, Yonne, Bourgogne, Champagne…) sera un thème privilégié : écrivains locaux ; patrimoine, coutumes et traditions ; histoire ; nature, flore et faune ; gastronomie, tourisme. De nombreuses **cartes postales anciennes de l'Yonne** agrandies seront proposées.

ATTENTION : N'hésitez pas à nous communiquer (par e-mail de préférence et au plus tard le 21 juillet) vos sujets d'intérêt, ou mieux des **listes de recherche** (titres, auteurs et /ou sujets), que nous communiquerons à l'avance aux exposants, **en vue de rapprocher au mieux l'offre et la demande**. **Tarif : 2 euros le mètre linéaire**. Renseignements et inscription auprès de G. Ribeill (03 86 96 05 37 ; ribeillgeorges@orange.fr).

Nouveau

Chers habitants,

L'association « **A vos petites mains !** » a été créée le 5 avril 2013.
Stéphanie Clerc en est la présidente et Séverine Gautherot, la trésorière.
Depuis nous nous réunissons deux fois par semaine, les mercredis et vendredis, de 14h à 16h à la salle des fêtes de Dixmont.
Nous mettons en commun nos savoirs et / ou nos idées afin de créer des objets, des décorations, des accessoires … à base de tissus, de laine, de coton ou toute autre matière. Il peut s'agir de couture, de tricot, de crochet, de scrapbooking, de modelage, de création de bijoux fantaisies, de bricolage à base de récup'…

Nos créations sont visibles sur Facebook, « Association Avospetitesmains ».
Vous pouvez nous rejoindre et participer à nos ateliers, il vous suffit pour cela, soit de venir aux heures des ateliers, soit de nous contacter :

par mail à avospetitesmains@outlook.com, ou par téléphone au 06.30.89.17.60.

Manuellement, A bientôt !

UNRPA

Samedi 13 avril, 35 convives adhérents de Dixmont et amis des sections voisines de l'UNRPA sont venus partager le repas de printemps à la salle des fêtes. Une table bien garnie et une ambiance chaleureuse ont réjoui les participants

Semaine Bleue

du 7 au 11 octobre 2013

La saison de football se termine à l'US CERISIERS pour nos 137 licenciés. La pratique de notre sport n'aura pas toujours été facilitée par les conditions climatiques hivernales et printanières mais le gymnase cantonal de Cerisiers nous aura permis d'accueillir nos joueurs dans de bonnes conditions. Parmi ceux-ci, 27 dixmontois revêtissent chaque semaine le maillot vert pour défendre nos couleurs sur les terrains icaunais.
Les résultats de nos équipes ont été encourageants puisque les plus jeunes (école primaire) ont pu progresser sur une cinquantaine de plateaux et tournois organisés à Cerisiers et dans les villes et villages alentours. Une prometteuse génération aura remporté les tournois de Marolles sur Seine et St Julien du Sault, et se classa 5ème (sur 36 équipes !) du très relevé tournoi de Toucy.
Les moins de 13 ans (6èmes / 5èmes), et les moins de 15 ans (4èmes / 3èmes) auront progressé dans leurs championnats respectifs, disputant de belles rencontres tout au long de la saison.
Du côté des Seniors, l'équipe fanion évoluant au sein de l'élite départementale en Promotion de District, aura réalisé une belle saison en terminant à une belle 5ème place et faisant un remarquable parcours en Coupe de l'Yonne, jusqu'en demi-finale. L'équipe réserve aura réalisé un bon parcours dans son championnat en terminant à la 3ème place, manquant de peu l'accession à la division supérieure. L'équipe des vétérans dispute des matchs amicaux

Au-delà des résultats sportifs, nous souhaitons jouer pleinement notre rôle éducatif à travers le sport et particulièrement auprès des jeunes que nous accueillons. Nous ne manquons pas d'affirmer les valeurs qui nous sont chères comme le respect, la solidarité, la loyauté, … Ainsi, pour promouvoir le fair-play, nous avons accueilli à Cerisiersl'arbitre international Clément TURPIN, venu présenter l'activité arbitrale et débattre avec nos jeunes.
Vous souhaitez nous rejoindre ? Les inscriptions pour la saison prochaine sont déjà ouvertes…

Renseignements / inscriptions : Christophe CAILLIET, Président de l'US Cerisiers, La Grande Vallée 03 86 96 06 24 / 06 18 40 54 12 / cerisiers.us.foot@gmail.com

AAC

Après-midi gaufres

Le mercredi 13 mars, les anciens combattants et sympathisants (une cinquantaine de personnes) se sont réunis à la salle des fêtes de Dixmont (merci à la municipalité) pour un après-midi gaufres, petite manifestation qui existe maintenant depuis plusieurs années…

M et Mme Privé Roger, avaient préparé 6 kg de pâte et ils ont été aidés pour la confection de ces gâteaux par plusieurs membres de l'association ainsi que pour le service. Merci à eux et principalement à Yvette et Roger qui ont fait un gros travail...

Les personnes présentes ont, en même temps que la dégustation, jouée aux cartes, scrabble ou bien tout simplement en toute amitié, discuté autour d'un verre de cidre.

A refaire l'an prochain…

Cérémonie du 19 mars

La cérémonie du 19 mars commémorant la fin des hostilités d'Afrique du Nord en 1962 a été célébrée cette année à Dixmont au monument aux morts. Après le dépôt de gerbe et le discours du président, 75 personnes se sont réunies à la salle des fêtes de Dixmont pour un repas traditionnel préparé par notre ami et sympathisant Jean Bourgoin.

Une bonne journée où les souvenirs de ceux qui ont participé aux évènements ont été évoqués par les personnes qui y ont participé. Mais la bonne humeur était quand même de rigueur.

L'an prochain la cérémonie aura lieu aux Bordes (une année sur deux à Dixmont et aux Bordes).

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai, commémorant la fin de la guerre 1939-1945 a eu lieu comme chaque année en collaboration avec l'AAC et les mairies des communes de Dixmont et des Bordes.
De nombreux participants, enfants et leurs parents étaient présents, à Dixmont et ensuite aux Bordes afin de commémorer cette journée du souvenir.
Après les discours des maires des deux communes, le président de l'AAC Antoine LOPES a demandé aux enfants présents de lire le message des anciens combattants, ce qu'ils ont fait avec beaucoup de cœur. Ils ont .ensuite chanté « le chant des partisans ».
Le discours et le chant avaient été préparés par les enseignantes, qui ont été remerciées pour leur dévouement ainsi que les enfants et les parents d'élèves.
M LEQUIEN Noël a été décoré de la médaille de reconnaissance de la Nation et M LANDRY Serge de celle de la commémoration d' A.F.N. Ils ont été félicités par le président et les personnes présentes.
Après le vin d'honneur offert par la municipalité des Bordes au lavoir, le repas annuel a eu lieu à la salle des fêtes des Bordes (merci à la municipalité pour le prêt de la salle) ; 85 personnes étaient présentes dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Le président et le bureau ont remercié les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette cérémonie ainsi que les portes drapeaux toujours fidèles.

Comme d'habitude le 11 novembre se tiendra à Dixmont où les personnes présentes comptent bien se retrouver.

Pour tout renseignement sur les sorties, voyages repas,
s'adresser à LOPES Antoine - 03 86 96 08 30-

Théâtre

Les « Saltimbanques de Rousson » ont présenté le samedi 6 avril la comédie en 3 actes d'Annie Blanc, « Réponds-nous Ursula ! »

Un grand marabout est sollicité par une famille bourgeoise pour les aider à résoudre le mystère de la cachette des bijoux de la tante Ursula décédée il y a bien longtemps. La chasse est ouverte. Les recherches seront-elles fructueuses ? 5 comédiens nous ont fait partager cette attente.

A.C.S. DIXMONT

Elle se compose de deux sections, l'une à vocation sportive qui a pour but de dynamiser votre corps et votre esprit, l'autre en ateliers féminins qui s'adressent à tout le monde quel que soit votre âge.

Si vous avez une heure de libre par semaine et envie de bouger, dans une ambiance sympathique, venez nous rejoindre, le **lundi de 16 à 17 heures**, pour pratiquer de la gymnastique volontaire, à la salle des fêtes de Dixmont.

L'animateur Guillaume nous transmet sa bonne humeur et son savoir-faire. Les cours commencent par un échauffement, puis suivent divers exercices d'abdominaux et d'étirements. Les exercices varient à chaque cours pour ne laisser aucune partie de notre corps inactive. Le cours s'adresse à tout le monde.

Nous pouvons vous suggérer d'y adjoindre d'autres activités, soit de la marche à pied, des concours de pétanque, des parties de ballons…

L'Association et les adhérents sont licenciés à la Fédération d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

Les personnes qui participent aux « Ateliers Féminins » se réunissent le **jeudi après-midi** de **14 h 30 à 18 h**, soit dans une salle, à la Mairie ou à la Salle des Fêtes, pour y pratiquer diverses activités : peinture à l'huile, patchwork, tricot, broderie, jeux de cartes…

Nous aurions souhaité étendre les activités à un projet de peinture sur soie, tissage de perles, modelage et tour à poterie. Ces diverses activités ne pourront être possibles uniquement que si nous avons assez d'adhérents, aucune compétence particulière n'est nécessaire, vos désirs de création et de découverte sont suffisants.

Si vous avez envie d'étendre ces activités, nous restons ouverts à toutes vos suggestions.

Veuillez nous le faire savoir en contactant ***Mme Gombault au 03.86.96.00.55***

CHORALE

Fidèle à l'église de Dixmont depuis 4 ans, la maison des Jeunes et de la Culture, SON'A SENS, vient en mai présenter son nouveau récital, sur l'invitation de la municipalité. Soixante-dix personnes sont venues écouter le répertoire des 40 choristes. Seize chants traditionnels de diverses origines ont charmé le public.

AIDE A LA PERSONNE

L'Association d'Aide à Domicile propose différents services d'aide à la personne afin d'assurer à tous les publics un confort de vie tant en ce qui concerne le maintien à domicile que l'aide aux familles.

La compétence de son personnel est la garantie de prestations de qualité.

L'association est à votre disposition au **03 86 95 56 46** pour toute information relative à une demande d'intervention.

L'association vous remercie d'ores et déjà de la confiance que vous pourrez lui témoigner.

Chantal LEROY, la Présidente

Nous vous informons que les travaux de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes commenceront début septembre pour environ deux mois.

Nous vous proposons de participer à une initiation sur l'utilisation du défibrillateur de la salle des fêtes

Si vous souhaitez y participer, veuillez-vous inscrire auprès de la mairie.
Tél : 03.86.96.02.13 Mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr

Les sessions seront organisées selon le nombre d'inscrits.

Durée de cette formation 1h30 environ

La conservation du testament

Lorsqu'une personne décède, ses proches ne savent pas toujours si elle a établi un testament et si celui-ci a été déposé (testament olographe) ou fait chez un notaire (testament authentique). Afin d'éviter ce doute, il a été confié à la profession notariale, le soin de mettre en place un fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV), destiné à centraliser l'information sur l'existence d'un testament ou d'une disposition de dernière volonté (donation entre époux), qui serait déposée chez un notaire en France. Ce fichier central est confidentiel et ultrasécurisé.

Il est accessible aux notaires, sur demande de toute personne qui justifie de sa qualité d'héritier ou de légataire, mais il ne peut être consulté que sur présentation d'un certificat de décès de la personne dont on recherche un testament. Les héritiers du défunt peuvent aussi interroger ce fichier moyennant un coût de 15 € TTC, par courrier (ADSN – FCDDV 95 avenue des Logissons 13107 Venelles Cedex) ou via www.adsn.notaires.fr

Le fichier ne comprend que les informations suivantes : l'existence ou non d'un testament, la date de son dépôt, et le nom du notaire qui le détient. Le contenu du testament lui-même ne peut être connu qu'auprès du notaire chez lequel il a été déposé et uniquement par les héritiers ou légataires. Le secret professionnel interdit effectivement au notaire de le communiquer à d'autres personnes.

Le notaire a l'obligation de faire connaître l'existence d'un testament sur ce fichier, dès lors qu'il lui est remis. Ainsi le notaire chargé du règlement d'une succession peut avoir connaissance de l'existence d'un testament déposé chez un autre notaire, où qu'il soit, et respecter ainsi les volontés du défunt.

Certaines personnes préfèrent conserver leur testament chez elles ; elles doivent alors demander expressément à leur notaire de faire inscrire le testament sur le fichier. Le principal risque est que leurs volontés soient détruites, ou ne soient pas retrouvées après leur décès. Le domicile n'est pas toujours le meilleur endroit. Le testament peut être si soigneusement rangé que personne ne le retrouvera, ou encore être «découvert» par un proche écarté de la succession, qui s'empressera de le faire disparaître ! Le testament conservé par le notaire et inscrit au FCDDV s'avère donc être le seul moyen qui offre une parfaite sécurité. Sachez enfin que ce fichier est connecté avec d'autres fichiers du même type en Europe, ce qui permet, par exemple, à un notaire français de retrouver le notaire belge chez qui a pu être déposé le testament d'un belge installé depuis des années dans notre pays. Parlez-en avec votre notaire lors d'un prochain rendez-vous. Si vous n'avez pas de notaire, consultez www.notaires.fr pour trouver les coordonnées de celui qui est le plus proche de chez vous.

Source : Chambre des Notaires

AIDEZ-NOUS A GARDER NOTRE COMMUNE PROPRE, PLUS JAMAIS ÇA

Ceci est un bac à verres

Le 9.05.2013

.....

Et non un dépotoir

Numéros Utiles

NUMEROS D'URGENCE : ***15*** *SAMU* ***18 ou 112*** *POMPIERS* *17 POLICE*
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle….., j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche…… **03 86 96 01 95**
MAIRIE 7 rue de la Mairie…… **03 86 96 02 13**
Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers…… **06 78 48 62 82**
Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers…….. **03 86 96 01 99**

CONSEILLER GENERAL : Cyril BOULLEAUX…….. **03.86. 87.62.12**

ASSISTANTE SOCIALE :
Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens…… . **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous…… **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1er et 4ème vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES :…….. **3919**

ENFANCE MALTRAITEE :…… **0 800 054 141 ou 119**

SAMU SOCIAL : ……. **115**

EDF : …… ….. **0 810 333 089**

SERVICE D'EAU POTABLE : Monsieur DESVAUX, le fontainier : …… **06 24 43 33 82**

SM FOURRIERE DU SENONAIS :
Contacter la Mairie……. …… ... **03 86 96 02 13**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat……. …. **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne…….. … **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement)……. **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne)…….. **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles Site internet : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR)…… **03 86 53 58 58**
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex Site Internet : info.fede89@admr.org

Infos Services

MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Annie CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.00.66
Monique MOLLENS, 3éme adjoint	03.86.96.01.83

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes.
Responsable : Mme Annie CHICOUARD

TARIFS

Résidents de la commune :
1 journée 120 €, un week-end 175 €

Résidents hors commune :
1 journée 175 €, un week-end 250 €

Pour tous renseignements,
contacter la Mairie au 03.86.96.02.13

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président Marc BOTIN	03.86.96.09.98
1er Vice-Président Claude HAUER	03.86.96.04.95
2ème Vice-Président Henri CHICOUARD	03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX	06.24.43.33.82
Secrétariat : Mairie de Dixmont	03.86.96.02.13

E-mail : siepadixmontlesbordes@orange.fr

SIVU DES ORDURES MENAGERES

Président Hervé MATHEY
1er Vice-Président Jean-Pierre PASQUIER
2ème Vice-Président André NICOLAS

Ambassadeur Jean-Pierre GOUYON 06.84.12.49.13
e-mail : ambasdetri@gmail.com

Secrétariat :
20 rue de Valprofonde 89500 Villeneuve sur Yonne 03.86.87.25.69
Ouvert de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi
E-mail : syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr
Site internet : http://syndicat-mixte-ctdm.com

Déchetterie de BEAUJARD

Définitivement fermée depuis le 1er janvier 2013

Déchetterie de ROUSSON 06 84 12 49 13

Depuis le mercredi 2 janvier 2013 la déchetterie de Rousson est ouverte tous les jours du lundi au samedi :

- De 9h à 12 h
- De 13h30 à 16h30 ou 17h30 (du 1er avril au 30 septembre)

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19
E.mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mardi, jeudi, vendredi de 14 h 00 à 17 h 00
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9 h 00 à 11 h 30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE

2ème jeudi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30
à la MAIRIE (salle du haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend

VIE PAROISSIALE

Maison Paroissiale,
48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers
Tél. : 03.86.96.21.34
09.81.17.36.25

Permanence : le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Pour rencontrer le Père DEBACKER :
sur rendez-vous le mardi de 16 h 30 à 18 h 00 à Cerisiers

E-mail paroisse.cerisiers@orange.fr
Site internet : http://paroises89.cef.fr/cerisiers

Contacter Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie
au **03.86.96.02.13**

ECOLE MATERNELLE et PRIMAIRE DE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Présidente : Anne-Marie BERTOUX	03.86.96.08.40
Vice-présidente : Annie CHICOUARD	03.86.96.00.66
Secrétariat : Mairie LES BORDES	03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

ADREA MUTUELLE

Mutuelle relevant du livre II du Code de la Mutualité - immatriculée sous le n° 311 799 878.
Crédit photo : Graphic Obsession - réf. BM 2013.

DES FORMULES SANTÉ À CHAQUE PROFIL

- Santé
- Prévoyance
- Epargne
- Retraite

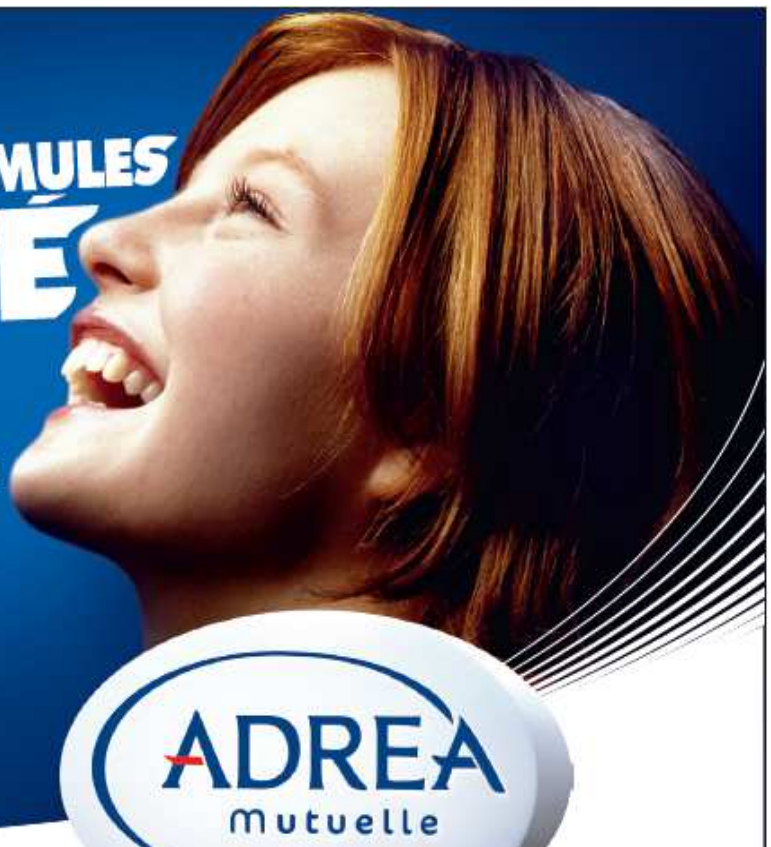

ADREA mutuelle

Vos agences Adréa dans l'Yonne

Auxerre - 32 rue de la Draperie
Avallon - 3 place du Général de Gaulle
Sens - 2 place de la République

www.adrea.fr

N°Azur 0 810 810 008
PRIX APPEL LOCAL

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

Jonsered
stawb

TORO YANMAR
www.favrotmotoculture.fr
ECHO

©Pagesjaunes

Ets FAVROT MOTOCULTURE
89113 GUERCHY • Rte de Branches • 03 86 73 71 76

La passion de la terre
Le JOLI MONDE

S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

PAYSAGISTE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

FELIX SEBASTIEN

11 Route de Rousson
89500 VILLENEUVE/YONNE

T.&F.: 03 86 87 22 14
Mobile :.06 72 45 54 43

Peinture - Vitreries
Revêtement sol et mur
Isolation - Ravalement
Nettoyage de façade haute pression

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT

Bernard CORNU
Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons
mariage, anniversaire (enfants) inauguration...

42, rue Germain Bedeau
89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
03 86 88 81 30

Votre professionnel de l'électricité

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel

PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

Entreprise Malaysienne de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand
Tél.: 03 86 97 25 90

E.U.R.L. Fauviot YANNICK

Tél. : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15

Désinsectisation
Spécialiste de destruction de nids de guêpes, frelons etc...

INTERVENTION RAPIDE 7 J/7

16, rue de la Forêt - Château - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
www.desinsectisation-89.fr - e-mail : contact@desinsectisation-89.fr

Soldes d'été
de -20% à -70%
du 26 juin au 30 juillet

chauss' ELEGANCE

Chaussures femmes, hommes et bébés

50, rue Carnot
89500 Villeneuve-sur-Yonne

Ce bulletin est financé avec le concours des annonceurs